

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 23 janvier 2018**CP2018\_01\_16  
id. 3730

*L'an deux mille dix huit, le vingt trois janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. HENRYOT (pouvoir à M. BESIERS), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES  
DU RSA PÔLE EMPLOI ET CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Conformément à la réglementation, plusieurs conventions régissent les modalités de mise en œuvre du RSA et les modalités de collaboration entre les différents partenaires.

En application de l'article L262-32 du code de l'action sociale et des familles, la convention d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA du Tarn-et-Garonne, conclue avec l'État, pôle emploi, les organismes payeurs (caisse d'allocations familiales et mutualité sociale agricole) et un représentant des C.C.A.S. (centre communaux d'actions sociales) précise les modalités d'information du public, du dépôt et de l'instruction de la demande, de l'orientation et de l'accompagnement du bénéficiaire tout au long de son parcours d'insertion.

Ainsi, les procédures d'orientation et d'insertion sont déclinées en Tarn-et-Garonne dans des délais précis et stricts pour favoriser le respect des devoirs, proposer des objectifs d'accompagnement clairs et contrôler le parcours d'insertion. Ces procédures qui engagent essentiellement le conseil départemental et pôle emploi nécessitent la signature de nouvelles conventions suite à la caducité des précédentes signées en 2014.

Ainsi, Monsieur le Président propose d'approuver la nouvelle convention d'orientation et d'accompagnement avec les partenaires qui prend le relais de la précédente et produira ses effets jusqu'en décembre 2019 ainsi que la nouvelle convention de coopération avec pôle emploi organisée sur la même temporalité.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les modalités susvisées et selon les termes figurant en annexe :
  - la convention d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA à conclure avec l'État, Pôle emploi, la caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole et le C.C.A.S. de Moissac ;
  - la convention de coopération et coordination à conclure avec Pôle emploi ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdites conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC